

COMMUNE D'ADE
Séance du 24 janvier 2023

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 19/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 14	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 14	
Pour : 14	
Contre : 0	Représentés : . Excusés : .
Abstentions : 0	Absents : . Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Demande de subventions - FAR 2023 - DE_004_2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter aux fonds d'aménagement rural (FAR) 2023 les devis suivants :

- Voirie chemin de la Lande pour 34 140 € HT (40 968 € TTC) :
 - 23 840,00 € HT (28 608€ TTC) : 1^{ère} tranche avec option : déchèterie – chênes de la buse.
 - 10 300,00 € HT (12 360€ TTC) : 2^{ème} tranche : chênes de la buse – Soum du Cantet.
- Mobilier salle multi-association pour 14 208,36 € HT (17 050.03€ TTC) :

Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre du FAR la plus élevée soit :

- 17 070 € (50% du montant du devis de 34 140 € HT) pour les travaux de voirie,
- 3 552 € (25% du montant du devis de 14 208,36 € HT) pour l'acquisition de mobilier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- les devis présentés pour un montant de 48 348,36 € HT soit 58 018,03€ TTC,
- charge monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FAR 2023 pour ces travaux.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

